

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE TAVERNY

\* \* \* \*

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 23 janvier 2014

L'an deux mil quatorze le vingt-trois janvier à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le seize janvier, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

**Présents :**

Bernard TAILLY (*Maire*)

Jean BENITEZ DE LUGO, Dominique BERNARD, Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Patricia ZEISS (*maires adjoints*)  
Martine BERNARD, Raynald BEAUFILS, Cédric CHEVROLLIER, Jean-Pierre DUCHESNE, Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Nathalie POUILLE, Monique RISCH, Chantal WALTER (*conseillers municipaux*)

**Représentée par pouvoir :**

Dominique COUDRAY, pouvoir donné à Dominique BERNARD

Micheline MAINGUET, pouvoir donné à Chantal WALTER

Patricia POIZAC, pouvoir donné à Patricia ZEISS

**Secrétaire de séance :** Bernard PAUTET

---

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux projets de délibérations relatifs à la ZAC des Epineaux.

Les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable.

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

**1.1. Approbation du rapport sur l'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose la volonté de la CCVOI de créer un office de Tourisme communautaire. Il évoque les conséquences financières des compétences transférées à la CCVOI qui ont fait l'objet d'un avis de la CLECT le 28 novembre 2013.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport, sachant que pour la commune de Frépillon ce transfert de compétence n'a aucune incidence financière.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport de la CLECT du 28 novembre dernier ainsi que du montant de l'attribution de compensation.

**1.2. Modification des statuts de la CCVOI**

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la volonté de transférer à la CCVOI la compétence tourisme, M. le Maire propose d'adopter les nouveaux statuts ainsi modifiés.

À l'unanimité, la délibération est approuvée.

### **1.3. Signature d'une convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé de GrDF**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente la demande formulée par GrDF d'installer un ou deux télérelevés sur les bâtiments communaux afin d'améliorer le service rendu aux abonnés. Cette occupation du domaine public nécessite la signature d'une convention.

Où l'exposé de M. le Maire le Conseil municipal à l'unanimité approuve la convention.

### **1.4. Remboursement des frais d'électricité à l'association « Balle de match »**

Rapporteur : Dominique BERNARD

Avant de laisser Dominique BERNARD présenter la délibération, M. le Maire a souhaité, par ce projet de délibération, traiter de façon égalitaire toutes les associations.

Il est donc proposé par Dominique BERNARD la prise en charge forfaitaire à hauteur de 3 000 € des frais d'électricité afin d'aider financièrement et temporairement le club de tennis pour l'année écoulée.

Après discussion, le Conseil municipal par 13 voix pour, 2 abstentions (C. CHEVROLLIER et J.B. de LUGO) et 3 voix contre (R. MIGNOT, JP. DUCHESNE, Y. GITTON), décide d'assurer le remboursement des frais d'électricité de l'association à hauteur maximum de 3 000 € par année civile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, sans effet rétroactif.

## **2. URBANISME**

### **2.1. Autorisation de signature d'une promesse d'acquisition d'un local commercial sis 14 Grande rue**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire réaffirme la volonté de la Municipalité de maintenir le commerce de proximité et maîtriser le devenir des locaux commerciaux, il propose suite à la fermeture du magasin Aptibois l'acquisition de ce local.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette initiative et autorise M. le Maire à signer la promesse d'acquisition.

### **2.2. Cession à la CCVOI des chemins ruraux compris dans l'emprise de la ZAC des Epineaux**

Rapporteur : M. le Maire

Afin de permettre la réalisation des aménagements prévus dans le cadre du parc d'activités communautaire, il est nécessaire que la commune procède à la vente, au bénéfice de la CCVOI, des chemins ruraux compris dans la ZAC des Epineaux.

Le projet développé par la CCVOI prévoit la réalisation, au sein du parc d'activités, de cheminements, voiries ou liaisons douces, en nombres suffisants qui se substitueront aux chemins ruraux existants.

L'aliénation des chemins ruraux nécessite de procéder à une enquête publique.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable à la vente et l'autorise à désigner un commissaire enquêteur.

### **2.3. Déclassement et aliénation des chemins ruraux compris dans l'emprise de la ZAC des Epineaux : Mise en place d'un itinéraire de substitution inscrit sur le Plan Départemental d'Itinéraires, de Promenades et de Randonnées (PDIPR)**

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la délibération précédente relative à l'aliénation des chemins ruraux, afin de permettre les aménagements, après enquête publique, il sera procédé à leurs déclassements.

Conformément à la demande du Département et du Code rural, les chemins inscrits sur le PDIPR doivent préalablement à leur suppression être remplacés.

Au vu du plan et de l'exposé du M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité propose la mise en place d'un itinéraire de substitution.

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

#### **3.1. Rythmes scolaires**

Patricia ZEISS en charge des affaires scolaires présente une proposition d'aménagement d'horaires pour la prochaine rentrée, celle-ci a fait l'objet d'une consultation des directeurs d'écoles et semble avoir leur adhésion.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une proposition cohérente qui fera l'objet de décisions avec les parents élus la semaine prochaine avant présentation en Conseil d'école.

#### **3.2. Parking de la gare**

Les travaux d'aménagement de la halte SNCF écodurable vont démarrer dans les prochains jours. Le positionnement du bâtiment va engendrer la suppression de places de parking. Comme il s'y est engagé, M. le Maire présente l'agrandissement prévu qui comprendra 27 places de stationnement supplémentaires.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 23h10.

---